



Paris, le 28 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Les paiements 2018 des mesures agro-environnementales et climatiques et des aides à l'agriculture biologique ont commencé

—

Le premier paiement au titre de la campagne PAC 2018 pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique est intervenu le 27 mars 2019.

Ce premier versement concerne environ 20 600 dossiers, soit près de 30 % du total des dossiers pour la campagne PAC 2018, et représente un montant total de 120 millions d'euros.

Le démarrage des paiements MAEC/BIO 2018 intervient conformément au calendrier annoncé par le gouvernement et illustre le retour à un calendrier normal pour le versement de ces aides, à savoir un démarrage des paiements en mars de l'année N+1 pour la campagne de l'année N.


Les versements vont se poursuivre pour les dossiers restants au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.

Les paiements au titre des campagnes 2016 et 2017 sont par ailleurs en voie d'achèvement avec respectivement 85 % et 62 % du total des dossiers payés à ce jour, pour un montant total cumulé de 596 millions d'euros.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture